

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)
Date de révision: 2025-07-21 Remplace la fiche d'émission: 2023-04-10 Version: 1.0 SDS # 6**SECTION 1: Identification****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

4456 S. Clifton
Wichita, Kansas 67216
1-800-676-7346

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

*Ce produit contient également plus de 0,1 % d'un composant classé comme cancérigène 2 conformément à l'annexe VI du CLP (CE n° 1272/2008)***2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence****Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261 - Éviter de respirer brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	-	CAS-No.: 98-56-6	60 – 100
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	-	CAS-No.: 64742-48-9	10 – 30
Methyl ethyl ketoxime	-	CAS-No.: 96-29-7	0.1 – 1
n-Amyl acetate	-	CAS-No.: 628-63-7	0.1 – 1

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si une douleur, des clignements ou une irritation se manifestent ou persistent, consulter un médecin. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.
------------------------------------	----------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables. Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité en cas d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique dépend fortement des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz en suspension dans l'air, y compris des oxydes de carbone et d'autres composés organiques, se dégagera lorsque ce matériau subira une dégradation thermique.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.
Mesures de précaution contre l'incendie	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Aérer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur..

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Gardez le récipient bien fermé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Methyl ethyl ketoxime (96-29-7)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
------------------	--

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
-----------------	--

Canada - Toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
----------	--

Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy (64742-48-9)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
------------------	--

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
-----------------	--

Canada - Toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
----------	--

n-Amyl acetate (628-63-7)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
-----------	-----------------------------------

OEL TWA	266 mg/m³
---------	-----------

OEL TWA [ppm]	50 ppm
---------------	--------

OEL STEL	532 mg/m³
----------	-----------

OEL STEL [ppm]	100 ppm
----------------	---------

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

n-Amyl acetate (628-63-7)	
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentyl acetate, all isomers
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentyl acetate, all isomers
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentyl acetate, all isomers
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

n-Amyl acetate (628-63-7)	
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentyl acetate, all isomers
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Pentyl acetate (n-Amyl acetate)
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm (répertorié sous l'acétate de pentyle, tous les isomères)
ACGIH OEL STEL [ppm]	100 ppm (répertorié sous l'acétate de pentyle, tous les isomères)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Amyl acetate
OSHA PEL (TWA) [1]	525 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Canada - Toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants: néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinyle stratifié PVC ou le vinyle. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés pour cette application particulière.

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Protection de la peau et du corps:

Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un respirateur anti-poussières/particules approuvé par le NIOSH.. Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Limpide incolore
Odeur	: Odeur de naphthalène
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,9
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -36 °C (-33 °F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 139 °C (282 °F)
Point d'éclair	: 39 °C (103 °F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 5,3 mm Hg (20 °C)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 6,2
Densité relative	: 1,34
Masse volumique	: 1342 g/l (11.2 lb/gal)
Solubilité	: Aucune donnée disponible

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun connu.
Conditions à éviter	: Sources d'allumage. Flamme nue. Températures élevées.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Methyl ethyl ketoxime (96-29-7)

DL50 orale rat	930 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1000 – 1800 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	20 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	20 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brouillard)	20 mg/l/4h

Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy (64742-48-9)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 8500 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)

n-Amyl acetate (628-63-7)

DL50 orale rat	> 1600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	7400 mg/kg Source: NITE

Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)

DL50 orale rat	13 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	33 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	33 mg/l Source : Base de données internationale d'informations uniformes sur les produits chimiques
ATE CA (oral)	13000 mg/kg de poids corporel

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
ATE CA (vapeurs)	33 mg//4h
ATE CA (poussières,brouillard)	33 mg//4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer une allergie cutanée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres effets néfastes	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: UN2234
n° DOT NA	: UN2234
N° ONU (IMDG)	: Aucune donnée disponible
N° UN (IATA)	: Aucune donnée disponible

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG)	: FLUORURES DE CHLOROBENZYLIDYNE
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: FLUORURES DE CHLOROBENZYLIDYNE
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Aucune donnée disponible
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Aucune donnée disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: 3
Étiquettes de danger (TDG)	: 3
	:



DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: 3
Étiquettes de danger (DOT)	: 3
	:



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Aucune donnée disponible
Étiquettes de danger (IMDG)	: Aucune donnée disponible

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Aucune donnée disponible
Étiquettes de danger (IATA)	: Aucune donnée disponible

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: III
Groupe d'emballage (DOT)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: Aucune donnée disponible
Groupe d'emballage (IATA)	: Aucune donnée disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

N° ONU (TDG) : UN2234
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 130

DOT

N° ONU (DOT) : UN2234
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : B1 - Si le matériau a un point d'éclair égal ou supérieur à 38 C (100 F) et inférieur à 93 C (200 F), les exigences d'emballage en vrac de 173.241 de ce sous-chapitre sont applicables. Si le matériau a un point d'éclair inférieur à 38 C (100 F), alors les exigences d'emballage en vrac de 173.242 de ce sous-chapitre sont applicables.
IB3 - GRV autorisés : Métal (31A, 31B et 31N) ; Plastiques rigides (31H1 et 31H2) ; Composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigence supplémentaire : seuls les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1,1 bar à 122 F) ou 130 kPa à 55 C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés, à l'exception du UN2672 (voir également Fourniture IP8 dans le tableau 2 pour UN2672).
T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - Le degré de remplissage maximum ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par : Degré de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Où : tr est la température moyenne maximale du vrac pendant le transport, et tf est la température en degrés Celsius du liquide lors du remplissage.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 220 L
DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériau peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire cargo ou un navire à passagers.
DOT Arrimage - Autre information : 40 - Ranger "à l'écart des quartiers d'habitation"

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes

15.2. Réglementations internationales

Professional® Water Sealant <120 Low Solids (OX)

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actifs" dans la "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" (Réglementation relative à la notification de l'inventaire (actif-inactif) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques) ("la règle finale") de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptées ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 6 Juillet 2022

Autres informations : Auteur: JAD.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.